

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91 / 155 / EWG)

Page 1 (7)

Rédigée le: 01.08.2002

Revue le: 10.10.05

Elephant Sorb, Agglomérant pour les huiles**1. DESCRIPTION DU PRODUIT/DE SA PREPARATION ET DU FABRICANT**

Nom commercial	Elephant Sorb
Fabricant / Fournisseur	RAW Handel und Beratungs GmbH Grünstraße 5 D-79232 March-Hugstetten Tel. +49 (0) 7665 / 934 29 - 0 Fax +49 (0) 7665 / 934 29 - 25
Secteur de renseignement	Information des produits, J. Wittstock, Tel. +49 (0) 7665 / 934 29-11
Renseignement en cas d'urgence (24 h)	J. Wittstock ou Centrale national anti-poison à Bonn, Tel. +49 (0) 228 / 19240

2. COMPOSITION/DONNEE DES COMPOSANTS

Caractéristiques chimiques	minéral naturel d'origine volcanique Silicat d'aluminium de sodium amorphe(produit naturel)
Matières dangereuses	néant
Renseignements supplémentaires	aucun

3. DANGERS POSSIBLES

Description du danger	néant
Renseignements supplémentaires concernant un danger pour l'homme ou l'animal	néant
Système de classification	La classification correspond aux listes actuelles de l'U.E., mais est cependant complétée par des données provenant de documentation spécialisée ou d'indications du fabricant.
Renseignements complémentaires	Au stade de la livraison ne présente aucune menace pour l'homme et son environnement

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91 / 155 / EWG)

Page 2 (7)
Rédigée le: 01.08.2002
Revue le : 10.10.05

Elephant Sorb, Agglomérant pour les huiles

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales	Aucune mesure particulière n'est nécessaire
Après aspiration	néant
Après contact avec la peau	non applicable
Après contact avec les yeux	Bien rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes
Après absorption par voie orale	demander immédiatement le conseil d'un médecin

5. MESURES CONTRE L'INCENDIE

Information générale	le produit même n'est pas inflammable
Moyens d'extinction appropriés	L'eau, la mousse, produit d'extinction sec, oxyde de carbone, à adapter au milieu environnemental de l'incendie.
Moyen d'extinction décommandé par mesure de sécurité	L'eau à plein jet
Équipement de protection particulier	pas nécessaire

6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT INVOLONTAIRE

Mesures préventives pour le	pas nécessaire
Mesures de protection de l'environnement	Après absorption de produits étrangers nuisibles à l'environnement ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les nappes fréatiques, les eaux de surface ou la terre.
Procédé de nettoyage d'absorption	procéder mécanique
Renseignements supplémentaires	Aucune émanation de matière dangereuse

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91 / 155 / EWG)

Page 3 (7)
Rédigée le: 01.08.2002
Revue le : 10.10.05

Elephant Sorb, Agglomérant pour les huiles

7. MODE D'USAGE ET STOCKAGE

Mode d'usage

Indications pour une manipulation en toute sécurité pas de mesures particulières nécessaires

Indications pour une protection contre l'incendie ou l'explosion pas de mesures particulières nécessaires

Stockage

Exigences pour les locaux de stockage et les conteneurs maintenir au sec

Classement selon le décret de la Sécurité du fonctionnement de l'entreprise („BetrSichV ») -

Indications de stockage avec d'autres produits néant

Données supplémentaires sur les conditions de stockage néant

8. RESTRICTION D'EXPOSITION ET TENUE DE PROTECTION DU PERSONNEL

Elements avec taux de limite à observer sur le lieu de travail Limite générale du taux de poussière:
6 mg/m² (TRGS 900, Relevé d'octobre 1998)

Recommandations supplémentaires: les listes établies à la fabrication du produit servent de base

Tenue de protection du personnel

Protection des voies respiratoires Non indispensable à l'usage respectant le règlement

Protection des yeux Lunettes de protection

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91 / 155 / EWG)

Page 4 (7)
 Rédigée le: 01.08.2002
 Revue le : 10.10.05

Elephant Sorb, Agglomérant pour les huiles

	BGR 192 Le „Règlement concernant l'emploi de protection des yeux et du visage“ est à respecter (BGR: Berufsgenossenschaftliche Regel = Le règlement de la corporation du travail)
Protection des mains	Gants de protection BGR 195 Le „Règlement pour l'usage de gants de protection“ est à respecter (BGR: Berufsgenossenschaftliche Regel= Le règlement de la corporation du travail)
Protection du corps	Tenue professionnelle de protection , BGR 189 Le „Règlement pour l'usage de tenue professionnelle de protection “ est à respecter (BGR: Berufsgenossenschaftliche Regel= Le règlement de la corporation du travail)
Mesures générales de protection et d'hygiène	tenir à l'écart de produits alimentaires, boissons et produits de fourrage; retirer immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés; se laver les mains avant la pause et à la fin du travail; éviter tout contact avec les yeux et la peau ; ne pas manger, boire, fumer, ou renifler pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	granulé, solide
Couleur	gris-beige
Odeur	inodore

Données du domaine de la sécurité

Transformation de l'état du produit

Point / Domaine de fusion (°C)	> 1000 °C
Point / Domaine d'ébullition (°C)	non défini
Point de d'inflammation (°C)	n.a.
Auto-inflammabilité	le produit n'est pas auto-inflammable

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91 / 155 / EWG)

Page 5 (7)
 Rédigée le: 01.08.2002
 Revue le : 10.10.05

Elephant Sorb, Agglomérant pour les huiles

Danger d'explosion	le produit n'est pas explosif
Etanchéité	non définie
Densité du verseur à 20°C	env. 350kg/m ³
Taux de solubilité / de mélange dans et avec l'eau	non ou très peu soluble
Solvant organique	0%
Eau	0%
Teneur solide	100%
10. STABILITÉ ET RÉACTION	
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux mentionné
Produits à éviter	néant
Examen de réaction chimique	Examen de réaction orienté selon „LTwS-N°. 31“ pour les dénominations A, B, F, und P. En tant que agglomérant pour: les acides Marque A les substances basiques (alcalines) Marque B les liquides facilement inflammables et inflammables Marque F les liquides aqueux et polaires Marque P
11. INDICATIONS SUR LA TOXICOLOGIE	
Danger aigu de toxicité	aucun
Effet d'irritation primaire sur la peau sur l'oeil	en général le produit n'irrite pas la peau aucune irritation
Autres indications concernant	Avec un usage approprié et respectant les règles le produit ne

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91 / 155 / EWG)

Page 6 (7)
Rédigée le: 01.08.2002
Revue le : 10.10.05

Elephant Sorb, Agglomérant pour les huiles

l'effet toxique	provoque selon notre expérience et les informations dont nous disposons aucun effet nuisible à la santé; il n'existe selon la dernière édition des listes de l'U.E. aucune obligation de marquer le produit.
------------------------	--

12. INDICATIONS SUR L'ÉCOLOGIE

Indications générales	en général non dangereux pour l'eau
------------------------------	-------------------------------------

13. INDICATIONS POUR L'ÉLIMINATION

produit non purifié	selon le numéro du produit absorbé de codification pour les ordures et du catalogue européen.
----------------------------	---

Non pollué	les petites quantités peuvent être jetées avec les ordures ménagères, c'est-à-dire le catalogue N° 010102 de l'U.E. (Détritus provenant de l'exploitation de produits du sol ne contenant pas de métaux.)
-------------------	---

Emballage souillé	Élimination selon le règlement des autorités.
--------------------------	---

Barrique entièrement vidés	Élimination selon le règlement des autorités
-----------------------------------	--

14. INDICATIONS SUR LE TRANSPORT

Transport par voie ferrée et routes -
(ADR/RID, de même que « GGVS/GGVE »)

Chiffre/Lettre	matière non dangereuse
-----------------------	------------------------

Transport maritime „IMDG/GGVSee » -

Marine polluant	néant
------------------------	-------

15. REGLEMENT

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (91 / 155 / EWG)

Page 7 (7)
Rédigée le: 01.08.2002
Revue le : 10.10.05

Elephant Sorb, Agglomérant pour les huiles

Enregistrement selon les directives de l'Union Economique Européenne

Le produit ne doit pas être marqué selon les listes de l'U.E. ni selon d'autres sources de littérature connues.

Composant(s) dangereux à l'étiquetage aucun

Text „S“ 29 (après absorption de produits polluants) ne doit pas se déverser dans les canalisations.

Prescriptions nationales -

Classement selon le décret de la Sécurité du fonctionnement de l'entreprise („BetrSichV «) -

Classification du danger pour l'eau en général n'est pas nuisible pour l'eau

16. AUTRES DONNÉES

Les données se basent sur le stade actuel de nos connaissances, elles ne présentent cependant aucune garantie de qualité sur les produits et ne constituent ainsi aucune situation juridique contractuelle.

Domaine publiant la feuille de données: le Service d'Information des produits.

Explication des abréviations :

n.a. = non applicable

n.d. = non disponible

n.c.p. = ne convient pas